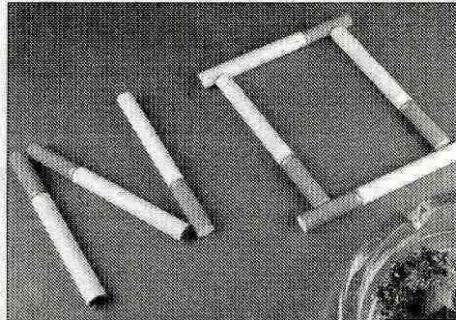


## Axa interdit la cigarette au travail

A partir du 3 septembre 2007 entrera en vigueur l'interdiction de fumer dans les locaux de AXA Assurance Maroc. Cette interdiction s'appliquera à



l'ensemble du personnel de la compagnie et aux visiteurs de son siège casablancais.

Cette décision s'inscrit dans une optique de mise en conformité avec la législation en vigueur qui, rappelons-le, interdit le tabac dans les lieux publics (dahir n°1-91-112 du 27 Moharrem portant promulgation de la loi n° 15-91). Pour aboutir à l'interdiction définitive du tabac dans ses locaux, la compagnie a privilégié une démarche progressive et participative.

Sur près de trois mois, le personnel de la compagnie a été informé et sensibilisé à l'intérêt de la nouvelle mesure. Durant le mois d'août, les derniers préparatifs d'une importante campagne de communication interne seront finalisés : « panneaux d'interdiction de fumer placardés dans tous les étages, des affiches, des messages de rappel sur l'Intranet... ». La campagne sera placée sous le thème « Une seule vie, un seul capital santé ».